

DELIBERATION DD2024_054

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 mai 2024

LE 30 mai 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	71
Pouvoirs	18

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ECONOME DE FLUX - FINANCEMENT DU POSTE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. GEORGIADES, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. DOBBELS, M. LARENAUDIE, M. MALLET, Mme SARLANDE, M. BARROUX, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme CHERBERO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
Mme LABAILS donne pouvoir à M. LAVITOLA
M DENIS donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
Mme ROUX donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à M. MOISSAT
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DUCENE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. MARTY
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme DUVERNEUIL
Mme FAVARD donne pouvoir à Mme DOAT
M. NOYER donne pouvoir à M. CHANSARD
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. DELCROS
M. PALEM donne pouvoir à M. CIPIERRE

ECONOME DE FLUX - FINANCEMENT DU POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération en date du 08 décembre 2022, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a acté la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2023 en créant un poste d'économe de flux affecté à la Direction Aménagements et Mobilités.

Que ce poste a été pourvu à compter du 1^{er} septembre 2023.

Que le Grand Périgueux a ainsi décidé de solliciter le Programme CEE ACTEE + pour financer une partie de ce poste.

Considérant que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66.

Que ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Que le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la Communauté d'Agglomération LE GRAND PERIGUEUX a déposé, le 25 juillet 2023, une candidature au titre du fonds CHÊNE 1.

Que le 29 septembre 2023, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature à savoir le recrutement d'un économe de flux.

Que ce recrutement permet ainsi à l'agglomération de poursuivre ses ambitions dans les domaines suivants :

- La maintenance, l'entretien et la rénovation du patrimoine
- L'élaboration des projets nouveaux de création ou de réhabilitation d'équipements
- Porter les changements auprès des usagers.

Considérant que les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature pour le Fond CHÊNE 1 concernent le poste d'économe de flux et se décomposent de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTE	
Charges - Salaires	43 735 €	ACTEE – Financement (40 %)	17 494,00 €
		ACTEE – Bonus bâti scolaire (25%)	10 933,75 €
		Autofinancement	15 307,25 €
TOTAL	43 735€	TOTAL	43 735€

Que suite à la sélection par le Jury de la candidature du grand
Communauté d'Agglomération LE GRAND PERIGUEUX, une convention
mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et la Communauté d'Agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'Appel à Projets Fonds CHÊNE 1 ;
- Autorise le Président a signer toutes les pièces et documents afférents à la présente délibération ;
- Autorise le Président a déposer les dossiers de candidature du Grand Périgueux dans le cadre des futurs appel à projets ACTEE.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 17/06/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 17/06/2024	Périgueux, le 17/06/2024
Le secrétaire de séance	Le Président
Christian LECOMTE 	Jacques AUZOU 